

L'avenir de l'armement terrestre

Paul QUILÈS

Eurosatory 98, exposition internationale de matériels terrestres, se tiendra à Paris-Le Bourget du 2 au 6 juin. C'est pourquoi, conformément à une tradition, nous avons souhaité publier un dossier sur cette manifestation. Nous remercions vivement les hautes personnalités qui ont accepté de participer à la constitution de ce dossier. L'auteur de ce premier article est M. Paul Quilès, ancien ministre de la Défense, actuellement président de la commission de la Défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.

Le 2 juin 1998, s'ouvrira au Bourget le salon Eurosatory 1998 consacré aux armements terrestres. C'est l'occasion de faire le point sur ce secteur de l'industrie de défense en France comme en Europe et d'envisager ses perspectives d'avenir.

Si l'on enregistre des évolutions communes à toute l'industrie de défense, il existe également certaines spécificités dans ce secteur. L'industrie des armements terrestres a subi, comme les autres, la réduction des budgets militaires. En France, la diminution des crédits affectés aux équipements de l'armée de terre a été de 5 milliards de francs par an entre la loi de programmation 1995-2000 et la loi de programmation 1997-2002. Ce sont donc entre 18 et 19 milliards de francs qui seront dépensés chaque année jusqu'en 2002.

Le changement de contexte stratégique a également eu des conséquences sur la structuration même de nos dépenses de défense. On cite souvent à ce propos le nucléaire, dont le budget a été divisé par deux depuis 1989. Dans le secteur des armements terrestres, les évolutions, tout en étant plus subtiles, sont bien réelles quand même. La fin de la menace soviétique a permis de limiter considérablement le nombre d'unités équipées en chars de combat qui devaient faire face à une éventuelle attaque du pacte de Varsovie. À l'inverse, l'expérience des forces de maintien de la paix nous a prouvé qu'il était

indispensable de disposer de blindés mieux protégés et mieux armés quand nos forces étaient engagées dans des missions où l'usage du feu paraissait nécessaire. Enfin, nous avons pris l'habitude, là aussi en raison de la fin de la confrontation Est-Ouest, de limiter nos stocks de munitions.

Nous avons donc un contexte économique et stratégique peu favorable au développement de ce secteur industriel, dont on ne peut raisonnablement attendre un retour à la croissance, tout au moins du fait des commandes de la France.

Or, parallèlement, une analyse industrielle révèle deux aspects. En premier lieu, la diversification des activités dans le domaine civil, sans être impossible, n'est pas aussi évidente que dans le secteur de l'aéronautique ou de l'électronique. Pour certains métiers, tel celui de la mécanique, il faut tout à la fois des investissements importants et du temps avant de pouvoir atteindre un résultat. En second lieu, la réorganisation de l'industrie d'armement terrestre a pris du retard par rapport aux autres secteurs de la défense. Nous sommes à la fois en situation de surcapacité et de surconcurrence en Europe, ce qui contribue à affaiblir d'autant nos industriels.

Les remèdes à cette situation, nous les connaissons. Ils s'appellent regroupement et définition de matériels en commun au niveau européen. Si l'urgence d'atteindre de tels objectifs n'est pas plus impérieuse que dans le secteur de l'aéronautique — elle ne l'est pas moins non plus —, il importe aujourd'hui de mener au plus tôt les réflexions préliminaires à une réorganisation du secteur des armements terrestres en Europe.

Le plus important serait d'ailleurs de lever les hypothèques qui pèsent sur le court terme. Il en va ainsi du projet de véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), qui recouvre aujourd'hui une multiplicité de programmes. On peut comprendre que les différents états-majors n'aient pas exactement les mêmes besoins opérationnels dans un proche avenir. Il faut néanmoins se rendre compte qu'il est nécessaire, tout au moins, d'aboutir à une famille cohérente de blindés à partir d'une version de base, de manière à ce que la coopération qui s'établira soit à la fois peu onéreuse et structurante industriellement. Personne n'aurait d'intérêt à disposer d'un matériel qui, certes, satisferait tous les besoins, mais dont le coût de revient serait prohibitif et les capacités d'exportation réduites à néant. Une telle politique serait

de manière générale destructrice pour nos industries. À terme, nous perdrons l'autonomie stratégique et opérationnelle qui aurait pourtant justifié notre décision. Bien entendu, cette analyse peut être étendue à d'autres programmes et à d'autres matériels que le véhicule blindé de combat d'infanterie.

Il nous faut également envisager quel avenir nous souhaitons pour les armements terrestres en Europe. Avons-nous la possibilité de couvrir tout le domaine de production de ceux-ci ? Quelle capacité de production faut-il prévoir dans les différents secteurs ? Quelles alliances ou fusions faut-il mettre en place ? Comment préparer cette évolution en France ? Autant de questions que je souhaiterais voir poser dans les mois à venir.

Eurosatory prouve le dynamisme de nos entreprises européennes et notamment françaises dans ce secteur. Nous avons la compétence, les hommes, la technologie de pointe, et il est indispensable que nous valorisions aujourd'hui cet acquis pour l'Europe. Eurosatory doit être l'occasion pour les pays européens qui ont une industrie d'armement terrestre d'engager une réflexion poussée sur leur avenir. Face à ce défi, nous avons tous un rôle à jouer : gouvernements, états-majors, industriels, parlementaires. Le 9 décembre 1997, les chefs d'État et de gouvernement de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne ont donné une impulsion décisive pour l'industrie aérospatiale et l'électronique de défense. Faisons en sorte qu'il en soit bientôt de même pour les armements terrestres.

Paul QUILÈS

*Ancien ministre de la Défense,
président de la commission de la
Défense nationale et des Forces
armées de l'Assemblée nationale*